



## Congés payés apres le congé materniter ou apres le congés parenta

Par rachida, le **15/02/2008** à **13:15**

Après un appel au pres de la comptable du restaurant j ai demander a mon employeur comment se passer me congés payes d été sachant que je sui enceinte de mon 2émé enfants et mon congés prénatal commence au 1er avril elle ma repondu si je vené au bout de mas congés materniter il suive ce congés mais sachant que je prend 1 congé parental de 1an renouvelable soit 3 ans en totaliter ce congés sera perdu.

Comment cela se passe t il reelement ?